

La municipalité et le CCSL organisent

MARCHÉ GOURMAND

SAMEDI 3 SEPTEMBRE

SAINT MARTIN DE LAYE

Parc de la salle des fêtes

A partir de 19h

Food Trucks

Concert gratuit « The Wild »

Feu d'artifice à 22h45

Suivi d'une soirée dansante animée par

DJ Kriss Toff

Structure gonflable pour les enfants



Mairie de Saint Martin de Laye

4 bouteille sud - 33910 SAINT MARTIN DE LAYE

Tél : 05.57.49.40.44

Mail : mairie.stmartindelaye@orange.fr - Site internet : www.saintmartindelaye.fr

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire aura lieu jeudi 1^{er} septembre.

La garderie est ouverte à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 pour les enfants de la commune.

Le mercredi midi, la municipalité assure gratuitement sur inscription préalable auprès de la mairie le transport vers le centre de loisirs de Guîtres pour les enfants inscrits le mercredi après-midi.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à l'orage du 20 juin dernier.

La préfecture nous a confirmé que les dommages provoqués par la grêle et les vents violents sont exclus de la garantie Catastrophes Naturelles. Ils sont couverts par la garantie « tempête, neige et grêle » des contrats d'assurance dommages aux biens".

D'autre part, la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols pour 2021.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour davantage d'informations.

Adressage de la commune

La municipalité a décidé d'engager une démarche de dénomination et numérotation des voies, vu le constat d'une mauvaise qualité de l'adresse (homonymie, numéros manquants, nom de voies absentes) qui complique votre localisation pour les organismes de secours et de services.

Avec le développement des services à la personne à domicile, du e-commerce, le développement des entreprises et des enjeux liés à l'attractivité du territoire, il est une nécessité de disposer d'une adresse permettant une géolocalisation précise. Une adresse complète est également une condition indispensable pour bénéficier de l'accès à internet très haut débit.

Dans ce contexte, la qualité de l'adresse constitue une question d'intérêt général. C'est un outil qui permet à chaque citoyen et personne morale d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de service de plus en plus large. La normalisation de l'adresse pour notre commune est une condition d'égalité entre les citoyens.

Afin de vous présenter le projet, nous vous invitons à une réunion publique animée par les services de la Poste **le jeudi 15 septembre à 19h à la salle des fêtes.**

Votre conseil municipal améliore la qualité de l'adresse pour :

- Faciliter l'accès des services d'urgence
- Faciliter les visites à domicile (soins, repas, famille,...)
- Faciliter les livraisons à domicile (géolocalisation)
- Permettre l'accès à de nouveaux services (ex : fibre optique, ...)

Informez vos correspondants
Pensez à informer vos correspondants de votre nouvelle adresse.

Les règles d'or pour bien écrire votre adresse :

- 1 Ordonner les informations du particulier (nom) au général (commune), du haut vers le bas
- 2 6 lignes maximum
- 3 38 caractères maximum par ligne, espaces compris
- 4 Pas de signes, de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné
- 5 Écrire les 3 dernières lignes en majuscule
- 6 Aligner le pavé adresse à gauche

LA POSTE SOLUTIONS BUSINESS
N.laposte.fr

Connaissez-vous les jardins partagés ?



Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village.

Les jardins se fondent sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures, Produire ensemble légumes, fleurs, fruits, aromatiques, médicinales..., leur donne une saveur particulière et c'est une ressource bien utile.

Il peut être un lieu de véritable production ou simplement de rencontre, de préservation de la biodiversité, de convivialité et d'échange, de contemplation, etc.

La commune envisage de mettre à disposition une parcelle de terrain à proximité de l'école pour la création de jardins partagés.

Donnez-nous votre avis ! Seriez-vous intéressé ? Voulez-vous vous investir ? La discussion est ouverte, contacter la mairie !

Eclairage public

Dans ce contexte particulier où nous sont demandés des efforts pour réduire notre consommation d'énergie, et vu l'augmentation des prix de l'énergie, la commune de Saint Martin de Laye a décidé de réadapter son offre d'éclairage public.

Il a été décidé de procéder au changement des foyers lumineux les plus anciens pour que l'intégralité de notre parc soit équipé de LEDs : moins énergivores avec une qualité d'éclairage supérieure, cette première étape nous permettra d'avoir un éclairage de qualité tout en réduisant les coûts.

D'autre part, motivée par ces raisons économiques mais également écologiques, la municipalité a pris la décision d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 5h00.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

